



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG

Rapport sur les résultats de la consultation

Train d'ordonnances 2018

21 septembre 2018

Table des matières

Contents

1	Objet de la procédure de consultation	3
2	Résultats de la procédure de consultation	3
2.1	Aperçu	3
2.2	Ordonnance sur les paiements directs, OPD	3
2.3	Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles, OCCEA.....	5
2.4	Ordonnance sur les contributions à des cultures particulières, OCCP	6
2.5	Ordonnance sur l'agriculture biologique.....	6
2.6	Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm	6
2.7	Ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr	6
2.8	Ordonnance sur le vin	7
2.9	Ordonnance sur les produits phytosanitaires, OPPh	7
2.10	Ordonnance sur les engrais, OEng	7
2.11	Ordonnance sur la protection des végétaux, OPV.....	8
2.12	Ordonnance sur le soutien du prix du lait, OSL.....	8
2.13	Ordonnance sur la BDTA	9
2.14	Ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture, OSIAgr	9
2.15	Ordonnance sur les douanes, OD	9
2.16	Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique.....	10
2.17	Ordonnance sur le Livre des engrais, OLen.....	11
3	Liste des participants à la consultation	12
3.1	Kantone / Cantons / Cantoni	12
3.2	In der Bundesversammlung vertretene politische Parteien / partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale / partiti rappresentati nell' Assemblea federale.....	13
3.3	Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete / associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national / associazioni mantello nazionali dei Comuni delle città e delle regioni di montagna	14
3.4	Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national/ associazioni mantello nazionali dell'economia	14
3.5	Weitere interessierte Kreise / autres milieux intéressés / altre cerchie interessate	14

1 Objet de la procédure de consultation

La consultation auprès des cantons, des associations et des organisations concernées a duré du 29 janvier au 4 mai 2018. La consultation a porté sur les ordonnances suivantes :

Échelon et n°	Intitulé	N° RS
CF 01	Ordonnance sur les paiements directs, OPD	910.13
CF 02	Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles, OCCEA	910.15
CF 03	Ordonnance sur les contributions à des cultures particulières, OCCP	910.17
CF 04	Ordonnance sur l'agriculture biologique	910.18
CF 05	Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm	910.91
CF 06	Ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr	916.01
CF 07	Ordonnance sur le vin	916 140
CF 08	Ordonnance sur les produits phytosanitaires, OPPh	916 161
CF 09	Ordonnance sur les engrais, OEng	916.171
CF 10	Ordonnance sur la protection des végétaux, OPV	916.20
CF 11	Ordonnance sur le soutien du prix du lait, OSL	916.350.2
CF 12	Ordonnance sur la BDTA	916.404.1
CF 13	Ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture, OSIAgr	919.117.71
CF 14	Ordonnance sur les douanes, OD	631.01
DEFR 01	Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique	910 181
DEFR 02	Ordonnance sur le Livre des engrais, OLen	916.171.1

2 Résultats de la procédure de consultation

2.1 Aperçu

La consultation a donné lieu à 209 réponses de la part des cantons, partis politiques, associations, organisations et particuliers.

2.2 Ordonnance sur les paiements directs, OPD

Les avis divergent quant à la possibilité d'adapter les dispositions des PER dans le cadre des projets faisant l'objet d'un accompagnement scientifique :

- 15 cantons (BE, LU, UR, OW, NW, GL, ZG, BL, AI, SG, GR, TG, TI, VS, JU) ainsi que la COSAC, PIOCH, Bauernverband AI, Prométerre, AgriGenève, KIP et PIV rejettent cette proposition pour des raisons administratives.
- 6 cantons (AG, GE, SH, ZH, AR, TG), la CCE, les organisations de protection de l'environnement (Station ornithologique, Pro Natura, BirdLife) ainsi que l'USP et beaucoup d'autres organisations paysannes approuvent la modification.

Certains acteurs demandent d'exclure les dispositions visées aux art. 12 (protection des animaux) et 15 (surfaces LPN) de cette possibilité.

Contributions d'estivage pour le bétail laitier : la proposition d'introduire une contribution variable au bétail laitier sur une base saisonnière a suscité des avis divergents :

Rapport de consultation train d'ordonnances 2018

- Le canton AI, les partis PBD et UDC de Lucerne ainsi que 16 organisations paysannes régionales ou cantonales approuvent sans demander d'adaptation ;
- 16 cantons (BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, BL, SG, GR, AG, TG, TI, JU) et la COSAC rejettent la proposition soumise en consultation ;
- Plusieurs cantons (UR, OW, NW, BL, AR, GR, VS) et une organisation paysanne cantonale (SG) font la proposition, principale ou subsidiaire, d'introduire une contribution supplémentaire de 30 francs par pâquier normal pour le bétail laitier ;
- L'USP, d'autres organisations dont certaines de la région de montagne, le SAB et la SSEA demandent une contribution pour bétail laitier par exploitation, mais complétée par une exclusion des exploitations de pâturages communautaires, ainsi que des pâturages de début et de fin de saison.

En ce qui concerne la détermination de la version valable de la méthode Suisse-Bilanz, il s'est avéré que la FPSL et d'autres organisations de producteurs rejettent une introduction obligatoire de la version 1.15 à partir de 2019. Ils craignent des conséquences importantes pour certains types d'exploitation et estiment que la preuve de la pertinence des nouvelles données n'a pas été suffisamment faite. Les cantons approuvent majoritairement l'introduction au 1.1.2019.

L'ajout au ch. 2.1.3, selon lequel les cantons peuvent refuser les teneurs non plausibles d'éléments fertilisants dans HODUFLU et, sur demande du canton, l'exploitant doit prouver à sa charge la plausibilité des teneurs d'éléments fertilisants, est approuvé aussi bien par les cantons que par les organisations de producteurs. En outre, il est précisé qu'il s'agit du remettant qui doit fournir la preuve de la plausibilité des teneurs et non le preneur.

Trois cantons (LU, ZG, AG), des interprofessions et organisations paysannes (ZBV, PSL), ainsi que la COSAC et KIP, approuvent la période de référence proposée pour la correction linéaire selon le module complémentaire 6 et du bilan import-export selon le module complémentaire 7 du guide Suisse-Bilanz. D'autres cantons comme BE, ZH, SG, SH, GR et VS ainsi que des interprofessions/organisations paysannes (USP, ASPV) rejettent la proposition ou souhaitent des périodes de référence différentes (p. ex. du 1.1. au 31.8., avancement de toute la période de référence relative aux animaux, maintien de l'année civile), une harmonisation avec la période de référence pour l'effectif d'animaux déterminant pour les paiements directs ou la possibilité de reporter les éléments fertilisants à l'année suivante (comptabilisations transitoires).

Le fait que les exploitations qui utilisent du fourrage NPr doivent aussi indiquer des teneurs spécifiques à l'exploitation dans HODUFLU est soutenu par les cantons, ainsi que par les interprofessions et organisations paysannes. Certains cantons demandent un délai transitoire supplémentaire d'une année pour la mise en œuvre technique au plan informatique.

La plupart des cantons et interprofessions approuvent l'introduction d'une date la plus précoce possible pour la suppression des ourlets sur terres assolées.

Une majorité des organisations agricoles et une courte majorité des cantons approuvent la suppression de l'exigence concernant au moins trois branches latérales ligneuses sur les arbres fruitiers haute-tige. Cette exigence est considérée comme superflue dans la perspective de l'introduction de l'entretien obligatoire des arbres. Les organisations de contrôle et les milieux de protection de l'environnement estiment que cette disposition a fait ses preuves dans la pratique et rejettent cette modification.

La plupart des cantons, ainsi que les organisations de producteurs et de contrôle, approuvent la suppression de l'exigence concernant le diamètre d'au moins 3 mètres de la couronne pour un tiers des arbres fruitiers haute-tige. Certains cantons ont fait remarquer que cette disposition a été introduite il y a peu et qu'il ne faudrait donc pas la supprimer de nouveau ; ils estiment que cette suppression peut conduire à une optimisation excessive des paiements directs et à un nombre important de nouvelles plantations sans connaissances techniques.

La plus-value écologique d'une utilisation échelonnée de la bande herbeuse dans les haies SPB du niveau de qualité II est globalement reconnue. Les cantons, ainsi que les organisations de producteurs et de contrôle, approuvent cependant la suppression de l'utilisation échelonnée en raison des difficultés que présentent l'application et les contrôles. Les milieux de protection de l'environnement rejettent unanimement cette adaptation ou demandent – de même que certains cantons – en lieu et place une bande refuge de 10 % qui devra être maintenue dans la bande herbeuse.

Le rapport intermédiaire sous forme d'une check-list pour les projets de mise en réseau est approuvé en tant que simplification administrative.

Les contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour les techniques d'épandage diminuant les émissions, les techniques culturales préservant le sol, l'application précise : limitation de la durée ; les cantons et plusieurs participants demandent une harmonisation des délais de toutes les contributions CER. La plupart des interprofessions demandent des contributions à l'utilisation efficiente des ressources sans limite dans le temps. Les milieux de protection de l'environnement demandent un statut obligatoire pour les mesures CER après le versement des contributions.

Contribution à l'utilisation efficiente des ressources pour l'alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée : la branche et les milieux de la recherche dans le domaine bio demandent que les exploitations d'engraissement des porcs bio puissent participer à ces contributions. Les exploitations bio ne peuvent pas participer avec les valeurs fixées actuellement, car elles ne peuvent pas recourir à certains acides aminés synthétiques.

Contribution pour la réduction des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière, dans la viticulture et dans la culture des betteraves sucrières : conditions et charges ; les cantons et les interprofessions concernées demandent la suppression de cette condition.

Contribution pour la réduction des herbicides dans les terres ouvertes : les organisations de producteurs approuvent cette contribution et la flexibilité élevée qui la caractérise. Les cantons rejettent la proposition en raison de sa complexité ou souhaitent une simplification de la mesure.

Les ajouts demandés à la réglementation PER concernant la protection contre l'érosion (notamment l'harmonisation entre le plan de mesures et le cas de récidive dans un délai de 6 ans ; réglementation de l'échange de surfaces) sont majoritairement approuvés. Les milieux paysans demandent une égalité entre les mesures individuelles préventives et le plan de mesures, ainsi que des adaptations dans le programme PLVH qui ne faisaient pas l'objet de la consultation.

Contribution SRPA supplémentaire pour les bovins mâles mis au pâturage pendant le semestre d'été, ainsi que pour les veaux femelles et les jeunes bovins : les organisations de producteurs approuvent la contribution, alors que les cantons la rejettent car ils considèrent que cette proposition représente une complexification contraire au principe de simplification.

Réductions des paiements directs : l'abrogation de l'art. 102, al. 2, est rejetée par une grande majorité des participants, car il n'y aurait sinon aucune réglementation concernant les contrôles de protection des animaux. Les modifications proposées de l'annexe 8 sont majoritairement approuvées. L'USP et 25 autres organisations sont sur le principe d'accord avec la modification du ch. 2.2.6, let. e et f, (couverture du sol, érosion), mais font remarquer que la limite supérieure de la réduction de 5000 CHF est trop élevée. En ce qui concerne le ch. 2.4.11, let. d, (bande herbeuse QII), 19 prises de positions indiquent que la formulation prête à confusion.

2.3 Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles, OCCEA

Le nouveau système proposé basé sur les risques est largement soutenu. 21 cantons, la COSAC, des organes de contrôle (KIP, ERFA), ainsi que l'USP, la PSA et d'autres organisations, approuvent explicitement l'approche basée sur les risques. Deux cantons (ZG, NE) et PIOCH expriment un avis critique. La prolongation de la période entre les contrôles de base jusqu'à un maximum de 8 ans et les prescriptions quantitatives explicites concernant les contrôles basés sur les risques sont approuvées. La hausse de la part minimum de contrôles concernant le bien-être des animaux qui doivent être effectués sans préavis (de 10 % à 40 %) est également approuvée par une majorité (16 cantons, la COSAC, les organes de contrôle [KIP, ERFA], les organisations de protection des animaux). Le canton TI et l'USP demandent une hausse de seulement 20 %. 6 cantons (NE, VS, SZ, ZG, AI, BS, NW) et la PSL sont d'une manière générale opposés à davantage de contrôles sans préavis concernant le bien-être des animaux, en premier lieu parce qu'ils craignent une augmentation disproportionnée des charges pour les services de contrôle.

Un sujet de critique fréquent dans toutes les prises de position est l'harmonisation jugée insuffisante des termes et définitions avec l'OPCN.

Le maintien de la période de 4 ans au maximum entre les contrôles portant sur la protection des eaux a également été fortement critiqué. 14 cantons (BE, AG, TG, NW, AI, UR, SZ, ZG, SG, GR, TI, SO, VD, VS), la COSAC, les organes de contrôle (KIP, ERFA) et l'USP ne le comprennent pas.

9 cantons (LU, UR, OW, NW, ZG, SO, SH, GR, TG), la COSAC et les organes de contrôle (KIP, ERFA) demandent enfin que les organes de coordination des contrôles obtiennent l'autorisation de coordonner les contrôles basés sur les risques en plus des contrôles de base.

2.4 Ordonnance sur les contributions à des cultures particulières, OCCP

La COSAC et 12 cantons (BE, LU, NW, ZG, SO, BL, AI, GR, AG, TG, VD, VS) demandent, en vue de minimiser les charges administratives liées à l'octroi du supplément pour les céréales, une synchronisation complète des postes financiers, des délais et du calcul du montant des contributions avec les contributions à des cultures particulières. 3 cantons (JU, NE, SH) demandent que le montant des suppléments soit fixé dans l'OCCP. L'USP, l'USPF et diverses organisations paysannes cantonales approuvent la solution de remplacement des contributions à l'exportation, y compris le calcul annuel prévu du supplément pour les céréales à partir des fonds budgétisés et de la surface donnant droit à des contributions. En milieu d'année, un acompte représentant 80 % des contributions doit être versé, le paiement du solde ayant lieu jusqu'au 20 décembre. La FSPC, Swiss granum, l'ACCCS et l'USPPT sont favorables, tant que la législation le permet, à une intégration du supplément pour les céréales dans les contributions à des cultures particulières et demandent un paiement par acomptes analogue à celui proposé par l'USP.

L'USP, les organisations paysannes cantonales, les associations de la branche céréalière et de l'élevage demandent des modifications de l'OCCP telles que l'introduction d'une contribution pour les céréales fourragères, l'augmentation des contributions à des cultures particulières ainsi que l'octroi de contributions pour des cultures jusqu'ici non soutenues et/ou des modifications de l'annexe telles que la réintroduction de la deuxième évaluation dans les 48 heures, pas de réduction des contributions allant au-delà des contributions à des cultures particulières ou des exceptions concernant les dommages dus à des événements naturels.

2.5 Ordonnance sur l'agriculture biologique

La prolongation de la détention des chèvres à l'attache est approuvée explicitement par une majorité des participants. La Protection Suisse des Animaux (PSA) et l'Association des petits et moyens paysans (APMP) sont d'accord avec la prolongation – à condition que le programme SRPA reste prescrit dans l'ordonnance bio.

2.6 Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm

Deux cantons (BL, ZG), la COSAC, l'USP et 11 autres organisations paysannes rejettent l'abrogation de l'art. 5 (définition du vendeur sans intermédiaire). Pour les organisations paysannes, la vente directe fait partie intégrante de la stratégie de création de valeur. Celles-ci doivent donc également pouvoir bénéficier des mesures de promotion des ventes, par exemple dans le cadre du marketing régional.

Les effets d'une hausse du facteur UGB de 0,10 pour les bovins âgés de 365 à 730 jours et de plus de 730 jours dans les différents domaines de l'agriculture, mis en évidence en raison du postulat Detting 17.3603, ont été notés. 7 cantons (ZG, FR, BL, SG, AG, TI, VS), Prométerre et AgriGenève ne souhaitent pas de hausse des facteurs UGB. 5 cantons (BE, GL, ZG, FR, TG) demandent une nouvelle consultation si une hausse doit être effectuée. Le canton ZH et les verts libéraux demandent une révision totale des facteurs UGB. La COSAC, 7 cantons (LU, SZ, OW, NW, AR, AI, GR), l'USP, BioSuisse et 20 autres organisations paysannes demandent une hausse de 0,10 des facteurs UGB pour le jeune bétail.

2.7 Ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr

Cinq cantons ont donné un avis positif sur la révision de l'OIAgr (AG, BL, FR, GR, VS). Deux cantons (NW, UR) et la COSAC sont également d'accord, mais avec la réserve que cela ne doit pas conduire à d'autres réductions du tarif douanier. Ils font en outre remarquer que le contingent tarifaire actuel mis en adjudication pour les bovins est suffisant et ne doit donc pas être augmenté. Le canton OW rejette la proposition. Les autres cantons ne se sont pas exprimés à ce sujet. Le Syndicat suisse des marchands de bétail approuve la baisse du taux hors-contingent (THC) pour les animaux d'élevage de

certaines races laitières et demande que tous les THC des bovins vivants soient ramenés à 1275 francs par animal. L'Union professionnelle suisse de la viande UPSV propose en outre d'abaisser le THC des animaux de boucherie, qui passerait de 1275 à 750 francs par animal. L'USP et d'autres organisations paysannes rejettent toute concession dans le domaine des mesures de protection douanière, raison pour laquelle ils sont également opposés à l'abaissement ponctuel de la protection douanière des bovins d'élevage. En parallèle, la crainte selon laquelle des animaux pourraient être importés pour être directement abattus est fréquemment exprimée. Quelques organisations de Suisse centrale rejettent non seulement l'abaissement du THC des races laitières, mais elles demandent au contraire d'augmenter les autres THC des bovins à 2500 francs par animal. Des organisations paysannes font en outre dans leurs prises de position des propositions de modification de la protection douanière pour les céréales panifiables et le sucre. Ces domaines ne faisaient cependant pas partie de la consultation.

2.8 Ordonnance sur le vin

Transfert des dispositions de l'ordonnance du DFI sur les boissons : Aucun canton ni aucune organisation ne conteste le transfert des dispositions de l'ordonnance du DFI sur les boissons dans l'ordonnance sur le vin. Les cantons FR, LU, NE, OW, SO, TI, TG, VS, et ZH, l'Association des Chimistes Cantonaux de Suisse (ACCS) ainsi que la Fédération romande des consommateurs (FRC) le soutiennent explicitement.

Interdiction de l'édulcoration des vins AOC : Le canton VS demande l'interdiction de l'édulcoration des vins AOC au niveau fédéral. La COSAC, les cantons GE et VD ainsi que la FRC soutiennent la proposition mise en consultation d'interdire l'édulcoration des vins AOC au niveau fédéral mais de permettre aux cantons de l'autoriser dans les conditions fixées dans le droit alimentaire pour leurs vins AOC. Les cantons AG, BL, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SZ, TG, UR, ZH, l'USP, les organisations nationales du secteur (IVVS, FSV, ASCV, ANCV, SEVS, Vitiswiss) ainsi que plusieurs organisations viticoles et agricoles régionales, demande le maintien du statut quo (possibilité générale d'édulcorer les vins AOC au niveau fédéral avec possibilité pour les cantons de l'interdire). Afin de renforcer le signal d'une stratégie de différenciation des vins au niveau fédéral, la proposition mise en consultation est maintenue.

Prescription du pesage des lots de raisin : La COSAC, les cantons AG, BL, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SZ, TG, UR, ZH, ZG, les responsables cantonaux viticoles de Suisse alémanique (KoReKo), les associations nationales du commerce des vins (ASCV, ANCV, SEVS) et quelques organisations régionales demandent de compléter l'art. 29, al. 1, let d afin que les cantons puissent de nouveau prescrire le pesage des propres lots de raisin encavés par les vigneron-encaveurs.

Diverses propositions sur des dispositions arrêtées en 2017 lors de la dernière modification de l'ordonnance sur le vin ont été réitérées lors de la consultation.

2.9 Ordonnance sur les produits phytosanitaires, OPPh

La réunion des procédures de renouvellement et de réexamen ciblé est soutenue à presque l'unanimité des cantons, des services cantonaux et des organisations qui se sont prononcés sur le sujet. Seul scienceindustries a exprimé ses craintes que l'alignement sur la procédure européenne ne conduise à des retards dans les décisions et un alourdissement de la procédure de réexamen ciblé en vigueur en Suisse. Les autres modifications proposées ne sont pas contestées.

2.10 Ordonnance sur les engrais, OEng

L'exception au droit sur les engrais pour les engrais d'aquarium et l'autorisation facilitée pour les essais scientifiques ne sont évaluées négativement dans aucune prise de position. L'introduction d'une nouvelle catégorie d'engrais est saluée par pratiquement tous les cantons, toutes les organisations paysannes, toutes les organisations de producteurs et toutes les associations de protection de l'environnement. L'importance de l'utilisation de ces matières premières secondaires est mise en avant et la détermination des valeurs limite est jugée appropriée. Seules certaines associations de traitement des eaux usées et l'AWEL du canton de ZH sont opposés aux nouvelles valeurs limite et demandent que les mêmes valeurs soient appliquées aux engrais minéraux conventionnels et aux engrais minéraux de recyclage. Diverses associations demandent en outre que le phosphore issu

des sous-produits animaux soit également autorisé dans les engrais. Les associations paysannes demandent par ailleurs une obligation générale de déclarer les impuretés dans les engrais.

2.11 Ordonnance sur la protection des végétaux, OPV

Idée principale : la révision totale de l'OPV et l'orientation des modifications proposées sont majoritairement approuvées, en particulier la priorisation et catégorisation des organismes nuisibles particulièrement dangereux (ONPD), ainsi que le renforcement de mesures de prévention.

Ressources financières et humaines nécessaires pour les tâches du canton : 24 cantons font valoir le fait qu'ils auront besoin de davantage de ressources pour l'intensification de la surveillance de la situation phytosanitaire. Les cantons demandent donc d'établir une liste plus restrictive des organismes de quarantaine prioritaires pour lesquels ils doivent réaliser une campagne de surveillance annuelle dans l'ordonnance interdépartementale à élaborer. D'une manière générale, ils demandent une plus grande participation de la Confédération aux moyens financiers qui seront nécessaires pour la mise en œuvre des tâches nouvelles ou supplémentaires des cantons.

Droit de codécision des cantons : les cantons demandent un plus grand droit de codécision, notamment en ce qui concerne la détermination des organismes nuisibles réglementés et des mesures de lutte. Avec les compétences de réglementation prévues, ils estiment que la Confédération intervient trop dans les compétences et territoires cantonaux.

Réglementation des mauvaises herbes particulièrement dangereuses, des organismes nuisibles non dangereux et du feu bactérien : 18 cantons, l'Union suisse des paysans et de nombreuses associations paysannes cantonales demandent que la nouvelle ordonnance sur la protection des végétaux réglemente également les organismes nuisibles qui ne sont pas particulièrement dangereux, comme le souchet comestible, la drosophile du cerisier ou la punaise marbrée. Ils demandent en outre que les mauvaises herbes particulièrement dangereuses (en particulier l'ambrosie à feuilles d'armoïse) continuent à être réglementées dans cette ordonnance et que la surveillance et la lutte contre ces plantes soit cofinancées par la Confédération. En ce qui concerne le feu bactérien, ils demandent également le maintien des contrôles et de la participation financière de la Confédération à la lutte.

Passeport phytosanitaire : l'interprofession JardinSuisse rejette la modification prévue concernant l'établissement du passeport phytosanitaire et demande notamment la possibilité, comme auparavant, d'établir le passeport sous forme d'une facture plutôt que d'une étiquette. Les modifications techniques nécessaires pour le format prévu du passeport phytosanitaire ne sont pas applicables et pas défendable sur le plan de l'économie d'entreprise.

2.12 Ordonnance sur le soutien du prix du lait, OSL

Les cantons VS, FR, UR, OW, JU, NE, NW, ZG, KOLAS et 5 autres organisations demandent que le supplément versé pour le lait transformé en fromage se monte à 15 ct. par kilo de lait. Fromarte, l'AIL, SCM, la FPSL et l'USP, ainsi que 7 organisations paysannes cantonales et 23 autres organisations, demandent que le supplément pour le lait transformé en fromage à l'art. 1c se monte à 15 ct. par kilo de lait, déduction faite, le cas échéant, du supplément pour le lait commercialisé. Ainsi, le supplément pour le lait transformé en fromage représenterait 15 ct. par kilo de lait pour tous les types de lait. Les cantons GR, FR, TG, ZG, GL, AR, VD et deux organisations demandent que le supplément pour le lait commercialisé soit aussi versé pour le lait de brebis et de chèvre. L'USP, 6 organisations paysannes cantonales et 43 autres organisations demandent que le supplément pour le lait commercialisé soit fixé à 5 ct. par kilo de lait commercialisé, en raison du budget de 94,7 millions de CHF, augmenté par le Parlement en remplacement de la loi sur les produits transformés. Selon l'USP, 6 organisations paysannes cantonales et 16 autres organisations, il s'agit de renoncer à une demande formelle pour le supplément pour le lait commercialisé. Fromarte, l'AIL, SCM, la FPSL et l'USP, 4 organisations paysannes cantonales et 26 autres organisations souhaitent un versement mensuel du supplément pour le lait commercialisé. Les cantons OW, NW, UR, ZG et la COSAC demandent que l'art. 10, al. 2, ne s'applique pas aux exploitations dont la commercialisation du lait est interrompue par la mise à l'alpage.

2.13 Ordonnance sur la BDTA

Les réponses des cantons sur les modifications proposées ont été peu nombreuses, mais positives. Les organisations agricoles les soutiennent aussi unanimement. L'UPS, le SSMB et Proviande critiquent le fait que le poids mort est visible pour tous les anciens détenteurs de l'animal ; ils souhaitent limiter ce droit au dernier détenteur.

2.14 Ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture, OSIAgr

Les cantons critiquent unanimement la fréquence élevée des modifications des ordonnances et contredisent l'estimation selon laquelle les changements proposés n'auront pas ou peu de conséquences sur les cantons. Une grande majorité des cantons jugent que les exigences liées à l'exécution augmentent constamment et que l'objectif de simplification administrative n'est pas atteint. Les ressources en personnel de nombreux cantons sont épuisées et même les modifications mineures des systèmes informatiques occasionnent selon eux des coûts disproportionnellement élevés.

Les cantons critiquent sévèrement la transmission à HODUFLU des données sur les conventions relatives aux aliments pour animaux pauvres en azote et en phosphore, car il n'existe actuellement pas d'interface directe entre les systèmes cantonaux et HODUFLU. La COSAC et 5 cantons (FR, TG, ZG, TI, GL) critiquent également la répartition de ces conventions NPr selon la catégorie animale et souhaitent une solution plus simple. Les données sur les fourrages NPr sont transmises au SIPA via l'interface existante et sont ensuite retransmises à HODUFLU. La répartition par catégorie animale dans HODUFLU est indispensable pour le calcul automatique des teneurs.

Les participants à la consultation saluent presque unanimement la possibilité d'utiliser l'IAM pour les systèmes d'information externes. Ils font état de préoccupations dans le domaine de la protection des données, notamment en ce qui concerne les conséquences négatives possibles qui pourraient résulter d'une utilisation abusive des données pour les exploitants concernés. Ils attendent un contrôle strict concernant les flux de données à des tiers et soulignent le risque que des tiers reliés à l'IAM puissent déléguer leur gestion des utilisateurs toute entière à l'IAM.

L'abrogation de l'annexe 4 est soit rejetée soit sévèrement critiquée.

Les organisations paysannes et une grande majorité des cantons approuvent la suppression des émoluments pour le raccordement des systèmes d'information tiers à l'IAM. Les particuliers souhaitent soit la suppression des émoluments, soit des émoluments forfaitaires en vue d'assurer la planification et la sécurité des coûts.

2.15 Ordonnance sur les douanes, OD

7 cantons (AG, AR, BE, FR, GL, JU, TG), la Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux (COSAC), les organisations Bio Suisse et économesuisse, l'Unioni Contadini Ticinesi (UCT) et la Commission de la concurrence (COMCO) approuvent la révision de l'ordonnance sans proposer de modification. Ont fondamentalement approuvé le projet les organisations sectorielles OS Beurre Sàrl, Poudre de Lait Suisse (IPL), swiss granum, Switzerland Cheese Marketing Sàrl (SCM), Chocosuisse et Biscosuisse, la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial), l'Association de l'industrie laitière suisse (VMI), la Fédération des meuniers suisses (FMS), les Artisans suisses du fromage (FROMARTE), la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC), la Fédération suisse des centres collecteurs (VGS), la Fédération suisse des producteurs de semences (swissem), l'association des producteurs de glaces Glacesuisse, la Communauté d'intérêt thé, épices et produits apparentés (CITE), Emmi Suisse SA et Nestlé Suisse SA. Ces organisations ont toutefois formulé les remarques et propositions de modification suivantes :

Renoncement à la procédure de notification : Chocosuisse et Biscosuisse, ainsi que Nestlé Suisse SA, proposent de renoncer à la procédure de notification.

Relevé des prix : Emmi Suisse SA, la fial, la FMS, l'association FROMARTE, OS Beurre, la SCM et la VMI souhaitent que l'OFAG continue de relever et de publier mensuellement les prix appliqués en Suisse et à l'étranger pour les céréales, la farine et les produits laitiers de base.

Délai de carence : la FSPC, la VGS, swissem, l'IPL, swiss granum, OS Beurre, la FMS et la VMI demandent de prolonger à 15 ou 20 jours le délai de carence pour l'octroi des autorisations.

Système de coupons et attribution d'un contingent tarifaire : Emmi Suisse SA, OS Beurre, l'IPL, la FMS, la VMI, Glacesuisse et la CITE demandent que le système des coupons soit maintenu et que l'attribution d'un contingent tarifaire soit impérativement demandée pour les produits laitiers de base afin que les attestations d'exportation relevant du droit privé (coupons) puissent à l'avenir être transformées en contingents tarifaires.

Numéros de tarif supplémentaires : la VGS, la FMS, la FSPC et swiss granum saluent le fait que la procédure simplifiée d'autorisation pour le trafic de perfectionnement puisse être appliquée au blé, à l'épeautre et au seigle (no de tarif 1001.9921, 1001.9929, 1002.9021 et 1002.9029).

Restriction de la durée d'autorisation et de la quantité autorisée : Glacesuisse et la CITE demandent que les autorisations délivrées pour le trafic de perfectionnement selon la procédure simplifiée ne soient pas valables plus d'un an et qu'elles contiennent une restriction des quantités.

3 cantons (AI, NE, VD), la fédération laitière PROLAIT, la fédération Producteurs Suisses de Lait (PSL), l'Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA), AgriGenève et l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF) rejettent le projet.

L'Union suisse des paysans (USP), l'association Jeunes Agriculteurs, le Bäuerliche Zentrum Schweiz (BZS), l'Association suisse pour secteur agroalimentaire fort (ASSAF Suisse), l'association Swiss Beef, la Fédération suisse des éleveurs et producteurs de porcs (Suisseporcs), l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA), certaines associations régionales de paysans et d'éleveurs, la fédération des producteurs de lait de Suisse centrale (ZMP) ainsi que la Thurgauer Landwirtschaft (VTGL) rejettent le projet et font valoir les points suivants :

Contradiction avec la LD : l'USP, la BZS, l'ASSAF Suisse, Swiss Beef, Suisseporcs, l'ASETA ainsi que les associations régionales de paysans et d'éleveurs avancent que la simplification de la procédure d'autorisation pour le trafic de perfectionnement est contraire à l'art. 12, al. 3, LD. Il est notamment envisageable qu'à l'avenir, des mesures relevant du droit privé remplacent le système de la « loi chocolatière » pour favoriser la production indigène et que les désavantages au niveau des prix soient compensés par d'autres mesures. Il convient de le noter dans le cadre de la présente procédure de consultation.

Numéros de tarif supplémentaires : La VTGL et la ZMP regrettent que des produits agricoles de base ne donnant actuellement pas droit aux contributions à l'exportation, tels que le lait maigre, aient été ajoutés de façon arbitraire.

2.16 Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique

Les adaptations proposées de l'ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique sont largement acceptées. La révision de l'art. 3c sur les pratiques et traitements œnologiques n'a pas été critiquée. Les cantons du Valais et de Fribourg attirent seulement l'attention sur un renvoi erroné dans la version française.

17 participants à la consultation, dont l'USP, diverses organisations paysannes et deux fédérations d'élevage ovin, approuvent la prolongation d'une année du délai pour l'utilisation de 5 % au maximum d'aliments protéiques non biologiques pour les non-ruminants. 16 d'entre eux demandent cependant une prolongation d'au moins trois ans et approuvent également la prolongation d'une année du délai d'utilisation de cire de carnauba et d'huiles végétales issues de la production non biologique en tant qu'auxiliaires technologiques. Ils souhaitent ici aussi une prolongation d'au moins trois ans.

17 participants à la consultation évaluent positivement l'ajout de la maltodextrine et du COS-OGA à la liste des produits phytosanitaires autorisés. L'UMS, Swisscofel, et la FRC saluent explicitement la prise en compte de la maltodextrine. L'UMS et Swisscofel demandent en outre l'autorisation de l'éthylène pour la maturation des tomates et poivrons à la fin de la période de culture. Bio Suisse est actuellement opposé à une autorisation générale de l'éthylène dans les cultures bio.

En ce qui concerne l'annexe 3b, les produits et substances ainsi que les pratiques et traitements autorisés destinés à l'élaboration de vin, deux fédérations d'élevage ovin approuvent l'adaptation de la partie A. Les cantons FR et VS signalent quelques erreurs dans la version française des parties A et B.

L'ajout de divers organismes de certification dans la liste des organismes de certification et des autorités de contrôle reconnus en dehors de la liste des pays (annexe 4a) est approuvé par les 14 participants à la consultation.

Indépendamment des modifications prévues, Sucre Suisse SA demande l'ajout du gypse naturel en tant qu'auxiliaire technologique à l'annexe 3, partie B.

2.17 Ordonnance sur le Livre des engrais, OLen

L'adaptation de cette ordonnance aux modifications européennes et les corrections d'erreurs rédactionnelles ont été saluées ou n'ont pas été commentées. La déclaration de l'origine du phosphore sur les étiquettes des engrais minéraux de recyclage a été critiquée par des acteurs du traitement des eaux usées. Ils estiment que l'origine du phosphore contenu dans les engrais minéraux de recyclage ne peut pas être différenciée de celle des engrais minéraux conventionnels et que cette information n'est pas pertinente pour la procédure d'homologation et les contrôles. Par conséquent, ils estiment que cette déclaration n'est pas nécessaire sur les emballages.

3 Liste des participants à la consultation

3.1 Kantone / Cantons / Cantoni

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
Staatskanzlei des Kantons Zürich	Neumühlequai 10 Postfach 8090 Zürich	staatskanzlei@sk.zh.ch	27.4.18
Staatskanzlei des Kantons Bern	Postgasse 68 3000 Bern 8	info@sta.be.ch	3.5.18
Staatskanzlei des Kantons Luzern	Bahnhofstrasse 15 6002 Luzern	staatskanzlei@lu.ch	27.4.18
SVP LWK LU Landwirtschaftskommission Kanton Luzern	Klaus Furrer Chnülle 2 6026 Rain	klaus_furrer@hotmail.com	1.5.18
Standeskanzlei des Kantons Uri	Rathausplatz 1 6460 Altdorf	ds.la@ur.ch	24.4.18
Staatskanzlei des Kantons Schwyz	Regierungsgebäude Bahnhofstrasse 9 Postfach 1260 6431 Schwyz	stk@sz.ch	24.4.18
VD OW Staatskanzlei des Kantons Obwalden	Rathaus 6061 Sarnen	staatskanzlei@ow.ch	20.4.18
Staatskanzlei des Kantons Nidwalden	Dorfplatz 2 Postfach 1246 6371 Stans	staatskanzlei@nw.ch	1.5.18
Staatskanzlei des Kantons Glarus	Rathaus 8750 Glarus	staatskanzlei@gl.ch	3.5.18
Staatskanzlei des Kantons Zug	Seestrasse 2 Regierungsgebäude am Postplatz 6300 Zug	info@zg.ch	2.5.18
Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg	Rue des Chanoines 17 1701 Fribourg	chancellerie@fr.ch relations.exterieures@fr.ch	23.4.18
Staatskanzlei des Kantons Solothurn VD SO - Volkswirtschaftsdepartement	Rathaus Barfüssergasse 24 4509 Solothurn	kanzlei@sk.so.ch	1.5.18
Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt	Marktplatz 9 4001 Basel	staatskanzlei@bs.ch	19.4.18
Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft	Regierungsgebäude Rathausstrasse 2 4410 Liestal	landeskanzlei@bl.ch	25.4.18
Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen	Beckenstube 7 8200 Schaffhausen	staatskanzlei@ktsh.ch	26.4.18
Kantonsforstamt des Kantons Schaffhausen	Beckenstube 11 8200 Schaffhausen	silvana.woelfle@ktsh.ch	5.4.18
Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden	Regierungsgebäude 9102 Herisau	Kantonskanzlei@ar.ch	2.5.18

Rapport de consultation train d'ordonnances 2018

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Eingangsdatum
Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden	Marktgasse 2 9050 Appenzell	info@rk.ai.ch	20.4.18
Staatskanzlei des Kantons St. Gallen VWD SG Volkswirtschaftsdepartement	Regierungsgebäude 9001 St. Gallen Davidstrasse 35 9001 St. Gallen	info.sk@sg.ch gabriela.brack@sg.ch	24.4.18
Standeskanzlei des Kantons Graubünden	Reichsgasse 35 7001 Chur	info@gr.ch	24.4.18
Staatskanzlei des Kantons Aargau	Regierungsgebäude 5001 Aarau	staatskanzlei@ag.ch	3.5.18
Staatskanzlei des Kantons Thurgau	Regierungsgebäude Zürcherstrasse 188 8510 Frauenfeld	staatskanzlei@tg.ch	25.4.18
Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	Palazzo delle Orsoline 6501 Bellinzona	can-scads@ti.ch	26.4.18
Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud	Place du Château 4 1014 Lausanne	info.chancellerie@vd.ch	26.4.18 7.5.18
Chancellerie d'Etat du Canton du Valais	Planta 3 1950 Sion	Chancellerie@admin.vs.ch	19.4.18
Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel	Le Château Rue de la Collégiale 12 2000 Neuchâtel	Secretariat.chancellerie@ne.ch	9.5.18
Chancellerie d'Etat du Canton de Genève	Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3	service-adm.ce@etat.ge.ch	2.5.18
Chancellerie d'Etat du Canton du Jura	2, rue de l'Hôpital 2800 Delémont	chancellerie@jura.ch	3.5.18

3.2 In der Bundesversammlung vertretene politische Parteien / partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale / partiti rappresentati nell' Assemblée federale

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Eingangsdatum
Bürgerlich-Demokratische Partei BDP Parti bourgeois-démocratique PBD Partito borghese democratico PBD	Postfach 119 3000 Bern 6	mail@bdp.info	4.5.18
Grünliberale Partei glp Parti vert'libéral pvl	Monbijoustrasse 30 3011 Bern	schweiz@grunliberale.ch	3.5.18
Schweizerische Volkspartei SVP Union Démocratique du Centre UDC Unione Democratica di Centro UDC	Generalsekretariat Postfach 8252 3001 Bern	gs@svp.ch	23.4.18
SP Schweiz	Zentralsekretariat Spitalgasse 34 Postfach 3001 Bern	verena.loembe@spschweiz.ch	3.5.18

3.3 Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete / associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national / associazioni mantello nazionali dei Comuni delle città e delle regioni di montagna

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
SAB Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete	Seilerstrasse 4 Postfach 3001 Bern	info@sab.ch	23.4.18

3.4 Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national/ associazioni mantello nazionali dell'economia

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
economiesuisse Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere Swiss business federation	Hegibachstrasse 47 Postfach 8032 Zürich	info@economiesuisse.ch bern@economiesuisse.ch sandra.spieser@economiesuisse.ch	04.5.18
Schweizerischer Gewerbeverband (SGV) Union suisse des arts et métiers (USAM) Unione svizzera delle arti e mestieri (USAM)	Schwarztorstrasse 26 Postfach 3001 Bern	info@sgv-usam.ch	4.5.18
Schweiz. Bauernverband (SBV) Union suisse des paysans (USP) Unione svizzera dei contadini (USC)	Laurstrasse 10 5201 Brugg	info@sbv-usp.ch	14.5.18

3.5 Weitere interessierte Kreise / autres milieux intéressés / altre cerchie interessate

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
KOLAS Konferenz der Landwirtschaftsämter der Schweiz	Avenue de Marcelin 29 a 1110 Morges	frederic.brand@vd.ch	4.5.18
VKCS Verband der Kantonschemiker der Schweiz	Amt für Verbraucherschutz, Obere Vorstadt 14, 5000 Aarau Dr. Alda Breitenmoser, Kantonschemikerin	info.kl@gef.be.ch alda.breitenmoser@ag.ch	12.4.18
Vereinigung der Schweizer Kantonstierärztinnen und Kantonstierärzte VSKT	c/o BLV Schwarzenburgstrasse 155 3003 Bern	vskt.sekretariat@blv.admin.ch	23.4.18
Konferenz der kantonalen Beauftragten für Natur- und Landschaftsschutz KBNL	c/o ARNAL AG Kasernenstrasse 39A 9100 Herisau	robert.meier@kbnl.ch	3.5.18

Rapport de consultation train d'ordonnances 2018

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
Konferenz der Vorsteher der Umweltschutzämter der Schweiz KVV	Speichergasse 6 3000 Bern 7	info@kvu.ch	23.3.18
JULA Junglandwirtekommission des Schweizerischen Bauernverbandes	c/o Schweizerischer Bauernverband Laurstrasse 10 CH 5200 Brugg	info@junglandwirte.ch	14.5.18
AGORA Association des groupements et organisations romands de l'agriculture	Avenue des Jordils 5 Case postale 128 1000 Lausanne 6	info@agora-romandie.ch	4.5.18
VKMB Kleinbauern-Vereinigung	Monbijoustrasse 31 Postfach 8319 3001 Bern	info@kleinbauern.ch	4.5.18
BZS Bäuerliches Zentrum Schweiz	Schlössli 6022 Grosswangen	kunz.josef@bluewin.ch	7.5.18
Schweizerischer Bäuerinnen- und Landfrauenverband SBLV	Laurstrasse 10 Postfach 730 5201 Brugg AG	info@landfrauen.ch	4.5.18
SAV Schweizerischer Alpwirtschaftlicher Verband	Seilerstrasse 4 Postfach 9836 3001 Bern	info@alpwirtschaft.ch	17.5.18
Bio-Suisse Vereinigung schweizerischer biologischer Landbauorganisationen	Peter Merian-Strasse 34 4052 Basel	bio@bio-suisse.ch	7.5.18
Schweizerische Vereinigung integriert produzierender Bauern und Bäuerinnen	Molkereistrasse 21 3052 Zollikofen	info@ipsuisse.ch	19.4.18
PIOCH Groupement pour la promotion intégrée dans l'Ouest de la Suisse	Avenue des Jordils 5 1000 Lausanne 6	gerance-pioch@agora-romandie.ch	1.5.18
ZBV Zürcher Bauernverband	Lagerstrasse 14 8600 Dübendorf	bauernverband@zbv.ch	3.5.18
BEBV Berner Bauern Verband	Postfach Milchstrasse 9 3072 Ostermündigen	info@bernerbauern.ch	7.5.18
Chambre d'agriculture du Jura bernois CAJB	Le Plan 37 2616 Renan BE	cajb.haemmerli@bluewin.ch	4.5.18
Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband LBV	Schellenrain 5 6210 Sursee	bs.sursee@luzernerbauern.ch	17.5.18
BVUR Bauernverband Uri	Beckenriederstrasse 34 6374 Buochs	heidi.mathis@agro-kmu.ch	7.5.18
BVSZ Bauernvereinigung des Kantons Schwyz	Landstrasse 35 Postfach 63 6418 Rothenthurm	info@bvsz.ch	1.5.18
Glarner Bauerverband	Ygrubenstrasse 9 8750 Glarus	geschaefsstelle@bvgl.ch	3.5.18

Rapport de consultation train d'ordonnances 2018

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
ZBV Zuger Bauernverband	Bergackerstrasse 42 6330 Cham	info@zugerbv.ch	7.5.18
SOBV Solothurnischer Bauernverband	Obere Steingrubenstrasse 55 Postfach 4503 Solothurn	info@sobv.ch	4.5.18
SHBV Schaffhauser Bauernverband	Blomberg 2 8217 Wilchingen	sekretariat@schaffhauserbauer.ch	4.5.18
Bauernverband Appenzell Innerrhoden	c/o Sepp Koch Rüeeggstrasse 5 9108 Gonten	och-signer@bluewin.ch	3.5.18
SGBV St. Galler Bauernverband	Magdenauerstrasse 2 Postfach 151 9230 Flawil	info@bauern-sg.ch	30.4.18
Bündner Bauernverband	Bündner Arena 1 7408 Cazis	sekretariat@buendnerbauernverband.ch	1.5.18
VTGL Verband Thurgauer Landwirtschaft	Industriestrasse 9 8570 Weinfelden	info@vtgl.ch	4.5.18
UCT Unione Contadini Ticinesi	Via Gorelle Casella postale 447 6592 S. Antonino	agricoltore@agricicino.ch	4.5.18
Prométerre	Avenue des Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6	info@prometerre.ch	1.5.18
CVA Chambre valaisanne d'agriculture	Maison du Paysan Case postale 96 1964 Conthey	cvagri@agrivalais.ch	4.5.18
CNAV Chambre neuchâtoise d'agriculture et de viticulture	Route de l'Aurore 4 2053 Cernier	cnav@ne.ch	7.5.18
AgriGenève	Rue des Sablières 15 1217 Meyrin	info@agrigeneve.ch	3.5.18
AgriJura Chambre jurassienne d'agriculture	Rue Saint-Maurice 17 Case postale 122 2852 Courtételle	info@agrijura.ch	30.4.18
SALS_ASSAF Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort	c/o AGORA Avenue des Jordils 5 1006 Lausanne	info@assaf-suisse.ch	1.5.18
Schweiz. Vereinigung der AOP-IGP / Association suisse des AOP-IGP	Belpstrasse 26 3007 Bern	info@aop-igp.ch	25.4.18
Swisssem Schweizerischer Saatgutproduzentenverband	Schweizer Saatgutproduzentenverband (swisssem) Route de Portalban 40 Postfach 16 1567 Delley	info@swisssem.ch	3.5.18

Rapport de consultation train d'ordonnances 2018

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
SLV Schweizerischer Landmaschinen-Verband	Museumstrasse 10 Postfach 106 3000 Bern 6	info@slv-asma.ch	4.5.18
SVLT Schweizerischer Verband für Landtechnik	Ausserdorfstrasse 31 Postfach 55 5223 Riniken	zs@agrartechnik.ch	4.5.18
Lohnunternehmer Schweiz	Ausserdorfstrasse 31 5223 Riniken	office@agro-lohnunternehmer.ch	4.5.18
Schweizer Milchproduzenten SMP	Weststrasse 10 Postfach 35 3000 Bern 6	smp@swissmilk.ch	2.5.18
BOB Branchenorganisation Butter GmbH	Brunnmattstrasse 21 Postfach 3007 Bern	info@bobutter.ch	3.5.18
BSM Branchenorganisation Schweizer Milchpulver	Brunnmattstrasse 21 Postfach 3007 Bern	info@swiss-milkpowder.ch	3.5.18
Prolait fédération laitière	Route de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains	info@prolait.ch	4.5.18
Genossenschaft Zentralschweizer Milchproduzenten ZMP	Friedentalstrasse 43 6002 Luzern	zmp@zmp.ch	26.4.18
VMI Vereinigung der Schweizerischen Milchindustrie	Thunstrasse 82 Postfach 1009 3000 Bern 6	info@milchindustrie.ch	27.4.18
Fromarte	Gurtengasse 6 3011 Bern	info@fromarte.ch jacques.gygax@fromarte.ch	27.4.18
Interprofession du Gruyère	Case postale 12 1663 Gruyères	interprofession@gruyere.com	18.4.18
SCM Switzerland Cheese Marketing AG	Brunnmattstrasse 21 Postfach 3001 Bern	info@scm-cheese.com	3.5.18
Proviande	8162 3001 Bern	info@proviande.ch	4.5.18
SVV Schweizerischer Viehhändler-Verband	Kasernenstrasse 97 Postfach 335 7007 Chur	info@viehhandelschweiz.ch	2.5.18
Schweizer Fleisch-Fachverband SFF	Sihlquai 255 Postfach 1977 8031 Zürich	info@carnasuisse.ch	23.4.18
Identitas AG	Stauffacherstrasse 130A 3014 Bern	info@identitas.ch	26.4.18
IG Anbindestall	Peter Bieri, Geschäftsführer Bahnstrasse 1 3063 Ittigen	peterbieri84@bluewin.ch	7.5.18

Rapport de consultation train d'ordonnances 2018

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
Schweizer Rindviehproduzenten SRP	c/o Schweizer Bauernverband Laurstrasse 10 Postfach 5201 Brugg AG	info@srp-psbb.ch	7.5.18
BVCH Braunvieh Schweiz	Chamerstrasse 56 6300 Zug	info@braunvieh.ch	1.5.18
Mutterkuh Schweiz	Stapferstrasse 2 5201 Brugg AG	info@mutterkuh.ch	4.5.18
Schweizerischer Kälbermäster-Verband SKMV	c/o Schweizer Bauernverband Laurstrasse 10 Postfach 5201 Brugg AG	petra.gasser@kaelbermaester.ch	4.5.18
Swiss Beef CH	c/o Schweizer Bauernverband Laurstrasse 10 Postfach 5201 Brugg AG	info@swissbeef.ch	4.5.18
ASR Arbeitsgemeinschaft Schweizer Rinderzüchter	Schützenstrasse 10 Postfach 691 3052 Zollikofen	info@asr-ch.ch	3.5.18
Suisseporcs	Allmend Postfach 6204 Sempach	info@suisseporcs.ch	1.5.18
Vereinigung der Schweizer Eierproduzenten, Gallouise	Burgerweg 22 3052 Zollikofen	info@gallosuisse.ch	8.5.18
SGP Schweizer Geflügelproduzenten	Flühlenberg 3452 Grünenmatt	geschaeftsstelle.sgp@hotmail.com	4.5.18
Bell Schweiz AG	Elsässerstrasse 174 Postfach 2356 4002 Bas	info@bell.ch	3.5.18
VSP Verband Schweizerischer Pferdezüchterorganisationen	Schmittenweg 5 5053 Staffelbach	info@vsp-fsec.ch	1.5.18
FSFM Fédération suisse du franches-montagnes / Schweizerischer Freibergerverband	Les Longs-Prés Case postale 190 1580 Avenches	info@fm-ch.ch	23.4.18
ZVCH Zuchtverband CH-Sportpferde	Les Longs-Prés Case postale 125 1580 Avenches	info@swisshorse.ch	4.5.18
Shagya-Araber-Zuchtverband der Schweiz SAVS	Oberdorfstrasse 10 8500 Gerlikon	sekretariat@shagya.info	4.5.18
SSZV Schweizerischer Schafzuchtverband	Industriestrasse 9 3362 Niederönz	schafzuchtverband@caprovis.ch	4.5.18

Rapport de consultation train d'ordonnances 2018

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
SZZV Schweizerischer Ziege-zuchtverband	Schützenstrasse 10 3052 Zollikofen	info@szzv.ch	7.5.18
SMG Schweizerische Milchschafzucht Genossen-schaft	Feldmoosstrasse 5 3150 Schwarzenburg	info@smg-milchschafe.ch	4.5.18
Swiss granum	Belpstrasse 26 Postfach 7957 3001 Bern	info@swissgranum.ch	2.5.18
SGPV Schweizerischer Getreideproduzentenverband	Belpstrasse 26 3007 Bern	info@fspc.ch	1.5.18
VKGS Verein kollektiver Ge-treidesammelstellen der Schweiz	c/o SGPV Belpstrasse 26 3007 Bern	info@fspc.ch	2.5.18
DSM Dachverband Schweizerischer Müller	Thunstrasse 82 Postfach 1009 3000 Bern 6	info@thunstrasse82.ch	27.4.18
SwissOlio	Worbstrasse 52 Postfach 160 3074 Muri b. Bern	franziska.hofer@mepart-ners.ch	4.5.18
SVZ Schweizerischer Ver-band der Zuckerrübenpflan-zer	Belpstrasse 26 3007 Bern	svz.fsb@sbv-usp.ch	1.5.18
SZU Schweizer Zucker AG Sucre Suisse SA	Radelfingenstrasse 30 Postfach 3270 Aarberg	info@zucker.ch	1.5.18
Swisscofel Verband des Schweizerischen Früchte-, Gemüse- und Kartoffelhan-dels	Belpstrasse 26 Postfach 7954 3001 Bern	sekretariat@swisscofel.ch	5.4.18
VSKP Vereinigung Schweizer Kartoffelproduzenten	Belpstrasse 26 3007 Bern	kartoffelproduzenten@sbv-usp.ch	3.5.18
SOV Schweizerischer Ob-stverband	Postfach 2559 6302 Zug	sov@swissfruit.ch	30.4.18
VSGP Verband Schweizer-ischer Gemüseproduzenten	Belpstrasse 26 Postfach 8617 3001 Bern	info@gemuese.ch	30.4.18
SwissTabac	Route de Grangeneuve 31 1725 Posieux	swisstabac@bluewin.ch	4.5.18
SKEK Schweiz. Kommission für die Erhaltung von Kultur-pflanzen	Geschäftsstelle Laupenstrasse 7 3008 Bern	info@cpc-skek.ch	3.5.18
IVVS Interprofession de la vigne et des vins suisses	c/o FSV Belpstrasse 26 3007 Bern	Chantal.Aeby@fsv.ch	27.4.18
FSV Fédération suisse des vigneron	Belpstrasse 26 3007 Bern	Chantal.Aeby@fsv.ch	27.4.18

Rapport de consultation train d'ordonnances 2018

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
ASVEI Association suisse des vigneron-encaveurs indépendants	Jacques Humbert, président Château de Duillier Rue du Château 1266 Duillier	info@chateau-de-duillier.ch info@asve.net	30.4.18
ANCV Association nationale des coopératives vitivinicoles suisses	Kapellenstrasse 14 Case postale 5236 3001 Bern	osavoy@centrepatronal.ch	9.5.18
Branchenverband Deutschschweizer Wein BDW	Schloss 1 8820 Wädenswil	info@weinbranche.ch	4.5.18
VSW/ASCV Vereinigung Schweizer Weinhandel / Association suisse du commerce des vins	Kapellenstrasse 14 Postfach 5236 3001 Bern	info@ascv-vsw.ch	9.5.18
SEVS Société des encaveurs de vins suisses	Kapellenstrasse 14 Case postale 5236 3001 Bern	jguidoux@guidoux.ch	9.5.18
VitiSwiss	Belpstrasse 26 3007 Bern	info@vitiswiss.ch	30.4.18
IVVG Interprofession de la vigne et du Vin de Genève	François Erard, secrétaire Agrigène Rue des Sablières 15 1217 Meyrin	erard@agrigeneve.ch	3.5.18
Migros-Genossenschafts-Bund	Limmatstrasse 152 Postfach 8031 Zürich	martin.schlaepfer@mgb.ch	4.5.18
Fédération romande des consommateurs FRC	Rue de Genève 17 Case postale 6151 1002 Lausanne	info@frc.ch	14.5.18
WEKO Wettbewerbskommission	Monbijoustrasse 43 3003 Bern	weko@weko.admin.ch	23.4.18
scienceindustries Wirtschaftsverband Chemie Pharma Biotech	Nordstrasse 15 Postfach 8035 Zürich	info@scienceindustries.ch	30.4.18
fial Föderation der Schweizerischen Nahrungsmittel-Industrien	Worbstrasse 52 Postfach 160 3074 Muri b. Bern	franziska.hofer@fial.ch ; muri@mepartners.ch	5.4.18
ChocoSuisse	Verband Schweizerischer Schokoladefabrikanten Münzgraben 6 3011 Bern	info@chocosuisse.ch	4.5.18
BiscoSuisse	Schweizerischer Verband der Backwaren- und Zuckerwaren-Industrie Münzgraben 6 3011 Bern	info@biscosuisse.ch	4.5.18
Pro Natura	Dornacherstrasse 192 Postfach 4018 Basel	mailbox@pronatura.ch	1.5.18
BirdLife Schweiz	Wiedingstrasse 78 Postfach 8036 Zürich	svs@birdlife.ch	4.5.18

Rapport de consultation train d'ordonnances 2018

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Eingangsdatum
Schweizerische Vogelwarte Sempach	Schweizerische Seerose 1 6204 Sempach	info@vogelwarte.ch	1.5.18
Stiftung ProSpecieRara	Unter Brüglingen 6 4052 Basel	info@prospecierara.ch	30.4.18
BGS Bodenkundliche Gesellschaft der Schweiz	Bodenkundliche Gesellschaft Präsident BGS: Matias Laustela Sandgrubenstrasse 23 8330 Pfäffikon ZH	bgs.praesident@soil.ch	1.5.18
EKL Eidgenössische Kommission für Lufthygiene BAFU	EKL c/o BAFU 3003 Bern	info@ekl.admin.ch	18.4.18
Schweizer Tierschutz STS	Dornacherstrasse 101 Postfach 461 4008 Basel	sts@tierschutz.com	2.5.18
KAGfreiland für Kuh, Schwein, Huhn & Co.	Engelgasse 12A 9001 St. Gallen	info@kagfreiland.ch	2.5.18
Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte GST	Brückfeldstrasse 18 3012 Bern	info@gstsvs.ch	26.4.18
Forschungsinstitut für biologischen Landbau FiBL	Ackerstrasse 113 Postfach 219 5070 Frick	info.suisse@fibl.org	2.5.18
AGRIDEA Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural	Eschikon 28 8315 Lindau	kontakt@agridea.ch	4.5.18
KIP Koordinationsgruppe Integrierte Produktion	Martina Rösch, Fachmitarbeiterin c/o Agridea Eschikon 28 8315 Lindau	martina.roesch@agridea.ch	4.5.18
LF Landwirtschaftsforum UNESCO Biosphäre Entlebuch	Chlosterbüel 28 6170 Schüpfheim	zentrum@biosphaere.ch	7.5.18
swissaid, Schweizerische Stiftung für Entwicklungszusammenarbeit	Hauptsitz Jubiläumsstrasse 60 Postfach 3000 Bern 6	info@swissaid.ch	2.5.18
Alliance Sud	Monbijoustrasse 31 Postfach 6735 3001 Bern	mail@alliancesud.ch	2.5.18
jardinSuisse Unternehmerverband Gärtner Schweiz	Bahnhofstrasse 94 5000 Aarau	info@jardinsuisse.ch	3.5.18
Genossenschaft Ökostrom Schweiz	Stefan Mutzner Geschäftsstelle Frauenfeld Oberwil 61 8500 Frauenfeld	stefan.mutzner@oekostromschweiz.ch	12.4.18

Rapport de consultation train d'ordonnances 2018

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
KoReKo Konferenz der Rebbaukommissäre der deutschsprachigen Schweiz und des Fürstentums Liechtenstein	Beat Felder BBZN Hohenrain 6276 Hohenrain	beat.felder3@edulu.ch	14.3.18
AZO Arbeitsgemeinschaft Zentralschweizer Obstproduzenten (Kant. Obstbauorganisation LU, ZG, SZ, UR, OW, NW)	Sekretariat AZO Markus Hunkeler Berufsbildungszentrum Natur und Ernährung Landwirtschaft Spezialkulturen und Pflanzenschutz Sennweidstrasse 35 6276 Hohenrain	markus.hunkeler@edulu.ch	2.5.18
SGOV St. Galler Obstverband	Markus Müller Präsident Usserstadel 256 9313 Muolen	mcmueller80@gmx.ch	1.5.18
Arbeitsgruppe Berggebiet c/o Solidaritätsfond Luzerner Bergbevölkerung	Ruedi Lustenberger Präsident Flüebodenmatte 1 6113 Romoos	c.reis@regionwest.ch	4.5.18
BTW Branchenverband Thurgau Weine	Markus Müller, Präsident Thurbergstrasse 10 8570 Weinfelden	praesident@thurgau-weine.ch	25.4.18
Branchenverband Schaffhauser Wein Schaffhauser Blauburgunderland	Geschäftsführer Beat Hedinger Herrenacker 15 8200 Schaffhausen	beat.hedinger@schaffhauserland.ch	10.4.18
KK BEO Kreiskommission Berner Oberland	Mitglied der KK BEO Adrian Bieri 3766 Boltigen	adi.bieri@bluewin.ch	4.5.18
LVO Landfrauenverband Obwalden	Präsidentin Paula Burch Bächli 1 6063 Stalden	landfrauen-ow@bluewin.ch	30.4.18
TIR Stiftung für das Tier im Recht	stv. Geschäftsleiterin Vanessa Gerritsen Rigistrasse 9 8006 Zürich	gerritsen@tierimrecht.org	30.4.18
BPZV Bernischer Pferdezuchtverband	Geschäftsführerin BPZV Nicole Aeschlimann Milchstrasse 9 3072 Ostermundigen	nicole.aeschlimann@bernerbauern.ch	1.5.18
BSZV Bündnerischer Schafzuchtverband	Präsident Duosch Städler Geschäftsstelle Via Greinas 1. 7031 Laax	duosch.staedler@mountains.ch	1.5.18
cemsuisse Verband der Schweizerischen Zementindustrie	cemsuisse Marktgasse 53 CH-3011 Bern Phone +41 31 327 97 97 Fax +41 31 327 97 70	georges.spi-cher@cemsuisse.ch	3.5.18

Rapport de consultation train d'ordonnances 2018

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
Swiss Association of Nutrition Industries (SANI)	Swiss Association of Nutrition Industries (SANI) Worbstrasse 52 Postfach 160 3074 Muri b. Bern	sani@mepartners.ch	8.5.18
Tier im Fokus	tier-im-fokus.ch Postfach 3159 CH-3001 Bern	tobias.sennhauser@tier-im-fokus.ch	4.5.18
EFBS Eidgenössische Fachkommission für biologische Sicherheit	EFBS c/o BAFU, Worblentalstrasse 68, 3003 Bern	isabel.hunger-glaser@efbs.admin.ch	29.3.18
GR Wein_ Branchenverband graubünden WEIN	c/o Lieni Kunz Geschäftsführer Krüzgass 1 7306 Fläsch	sekretariat@graubuenden-wein.ch	6.4.18
FH ZH Flughafen Zürich AG	Nico Lalli Senior Project Leader Public Affairs Flughafen Zürich AG Postfach CH-8058 Zürich-Flughafen	nico.lalli@zurich-airport.com	18.4.18
GVA Genève Aéroport	Genève Aéroport Gaël POGET Direction générale Délégué aux affaires aéronautiques CP 100 CH-1215 Genève 15	gael.poget@gva.ch	20.4.18
EuPhoRe GmbH	Büro Andernach Martinsbergstr. 3c, D-56626 Andernach	siegfried.klose@euphore.de	26.4.18
ERFA17020	Veronika Wanzenried c/o KUL Bernstrasse 41 3303 Jegenstorf	veronika.wanzenried@kulbern.ch	26.4.18
CTU Clean Technology Universe AG	Martin Schaub Bürglistrasse 29 CH-8400 Winterthur	martin.schaub@ctu.ch	1.5.18
Barto AG	Jürg Guggisberg Geschäftsführer Stauffacherstrasse 130 A, 3014 Bern	juerg.guggisberg@barto.ch	1.5.18

Rapport de consultation train d'ordonnances 2018

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
Vitiplant	Alexandra Cropt Secrétaire Vitiplant Jodils 5 CP 1080 1001 Lausanne	a.cropt@agora-roman-die.ch	1.5.18
FPVS Fédération des pépiniéristes viticulteurs suisses	Alexandra Cropt Secrétaire Fédération des pépiniéristes viticulteurs suisses Jodils 5 CP 1080 1001 Lausanne	a.cropt@agora-roman-die.ch	1.5.18
Bauernvereinigung Oberwallis BVO	Bauern Vereinigung Oberwallis Talstrasse 3, 3930 Visp	info@oberwalliser-bauern.ch	1.5.18
IPV CH Islandpferdevereinigung Schweiz	Gabriela Fornaro Administration IPV CH Wilerstrasse 116 c 9620 Lichtensteig	postfach@ipvch.ch	3.5.18
AVFDG Abwasserverband Falwil-Degersheim-Gossau	ARA Oberglatt Walter Hörler 9230 Flawil	avfdg@bluewin.ch	3.5.18
WSL Eidg. Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft	Christoph Hegg Zürcherstrasse 111 CH-8903 Birmensdorf	christoph.hegg@wsl.ch	2.5.18
VSA Verband Schweizer Abwasser- und Gewässerschutzfachleute	Stefan Hasler Direktor Europastrasse 3, Postfach 8152 Glattbrugg	stefan.hasler@vsa.ch	3.5.18
WaldSchweiz Verband der Waldeigentümer	Markus Brunner Direktor Rosenweg 14 CH-4501 Solothurn	markus.brunner@waldschweiz.ch	3.5.18
Nestlé Suisse SA	Alexandra Rieder CP 352 CH-1800 Vevey	alexandra.rieder@ch.nestle.com	3.5.18
AVM Abwasserverband Morgental	Roland Boller Geschäftsführer Bleichstrasse 45 CH 9323 Steinach	r.boller@morgental.ch	3.5.18
Landi Aachtal	c/o trocknerei AACHTAL Mostereistrasse 8587 Oberaach	hugo.fisch@landi-aachtal.ch>	3.5.18

Rapport de consultation train d'ordonnances 2018

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
Glacesuisse – Verband Schweizerischer Glaceproduzenten	Dr. Urs Reinhard, Geschäftsführer Worbstrasse 52 3074 Muri b. Bern	urs.reinhard@mepartners.ch	3.5.18
IGTG Interessengemeinschaft Tee, Gewürze und verwandte Produkte	Dr. Urs Reinhard, Geschäftsführer Worbstrasse 52, 3074 Muri b. Bern	urs.reinhard@mepartners.ch	3.5.18
SIAA Swiss International Airports Association	Matthias Suhr, Präsident Postfach 8058 Zürich-Flughafen	admin@siaa.ch	3.5.18
Kunz Kunath AG	Urs Iseli Bereichsleiter Kirchbergstrasse 13 3401 Burgdorf	urs.iseli@fors-futter.ch	3.5.18
Abwasserverband Glarnerland	Klaus Biermann Betriebsleiter Tschachenstrasse 51 8865 Bilten	aktuariat@avglarnerland.ch	3.5.18
ESG Entsorgung St.Gallen	Hanspeter Bauer Leiter Abwasserbetriebe Rechenwaldstrasse 32 9014 St Gallen	hanspeter.bauer@stadt.sg.ch	3.5.18
ARA Abwasserwerk Rosenbergsau	Maurizio Schirinzi Geschäftsführer Rosenbergsaustrasse 11 CH-9434 Au SG	ara.rosenbergsau@bluewin.ch	4.5.18
Epura SA	Yves.Duperrex Route de Vidy 10 1007 Lausanne	yves.duperrex@epura.ch	4.5.18
REAL Abwasser Emmen	Werner Preisig Buholzstrasse 32 6032 Emmen	werner.preisig@real-luzern.ch	4.5.18
OWSNZV Oberwalliser Scharznasenschaf-zuchtverband	Daniel Steiner Präsident Tüchstrasse 19 3945 Niedergampelz	daniel63.steiner@gmail.com	4.5.18
Verein Ländliche Entwicklung Berner Oberland	Christian Rubin Präsident Wachthubel 2 3703 Aeschi b. Spiez BE	wahu2@bluewin.ch	4.5.18

Rapport de consultation train d'ordonnances 2018

Stellungnehmende:	Adresse:	E-Mail:	Ein-gangs-datum
PIV Production Intégrée Vaudoise	Avenue des Jordils 3, Case postale 1080 1001 Lausanne	eco@prometerre.ch	4.5.18
University of Applied Sciences and Arts Northwestern Switzerland School of Life Sciences	Dr. Anders Nättorp Projektleiter Gruendenstrasse 40 4132 Muttenz	anders.naettorp@fhnw.ch	4.5.18
Tiefbaudienste ARA Stadt Chur	Rheinmühleweg 87 Postfach 820 7001 Chur	curdin.hedinger@chur.ch	4.5.18
ZAB Zweckverband Abfallverwertung Bazenhof	Claudio Bianculli Vorsitzender der Geschäftsleitung Zwizachstrasse 26 9602 Bazenhof	claudio.bianculli@zab.ch	4.5.18
erzo Entsorgung Region Zofingen	Alte Strasse 40 4665 Oftringen	jacques.hartmann@erzo.ch	4.5.18
Ava Abwasserverband Altenrhein	Christoph Egli Geschäftsführer Postfach 55, Wiesenstrasse 32, 9423 Altenrhein	christoph.egli@ava-altenrhein.ch	4.5.18
IGöM Interessengemeinschaft öffentlicher Märkte	Petra Gasser Schweizer Bauernverband Viehwirtschaft Laurstrasse 10 5201 Brugg	petra.gasser@sbv-usp.ch	4.5.18
Swiss-Seed Schweizer Vereinigung für Samenhandel und Sortenschutz	Jürg Jost Geschäftsstelle Postfach 344 8401 Winterthur	swiss-seed@swiss-seed.ch	4.5.18
ara region bern ag	Manuela Raemy GL-Assistentin Neubrückestrasse 190 3037 Herrenschiwanden	manuela.raemy@ara-bern.ch	4.5.18
VSA Verbandsgenossenschaft für Simmentaler Alpflückviehzucht und Alpwirtschaft	Christian Berger Geschäftsführer Haslerenstr. 1 3703 Aeschi b. Spiez	chr_berger@bluewin.ch	7.5.18
SVUT Schweizer Verband für Umwelttechnik	Zentrum für neue Technologien Hohle Gasse / Calendariaweg 2 CH-6405 Immensee SZ	maurice.jutz@svut.ch	7.5.18

